

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2024 – DPAT / T-115

MODIFICATIF de l'arrêté n° 2024-DPAT/T-063 du 27/05/24

portant réglementation et interruption de la circulation routière

VOIES	R.D. 63
P.R.	PR 1 + 260 au PR 5 + 400
COMMUNE	LAUMESFELD KERLING-LES-SIERCK
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2024</i> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'élargissement et de calibrage de la chaussée • Travaux de reprises d'ouvrages hydrauliques existants. Section 1 : entre LAUMESFELD et le carrefour menant à CALEMBOURG. Section 2 : entre le carrefour d'accès à CALEMBOURG et HAUTE-SIERCK (commune de KERLING-LES-SIERCK).
DATES	• Du lundi 3 juin au vendredi 30 août 2024
SYSTEME D'EXPLOITATION	⇒ Coupure et déviation générale de la circulation routière de la RD 63 - sur section 1 entre LAUMESFELD et le carrefour menant à CALEMBOURG. - sur section 2 entre le carrefour menant à CALEMBOURG et HAUTE-SIERCK.
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier, de coupure et sa maintenance seront à la charge de l'entreprise STRADEST TP - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE
MODIFICATION	⇒ Mode d'exploitation : Coupure 24h/24 et 7j/7 sur les deux sections de route en travaux.

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature ;
Vu le dossier d'exploitation ;
Vu l'avis du Service Transports - GRAND EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

.../...

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

Article 2 : Mode d'exploitation :

Les travaux nécessiteront une coupure totale de la circulation routière sur la RD 63 entre LAUMESFELD et HAUTE-SIERCK.

Coupure 24h/24 et 7j/7 sur la totalité des deux sections de route en travaux.

Une déviation sera mise en place comme suit :

→ carrefour CALLEMBOURG → LAUMESFELD → RD63 → RD60 → HALSTROFF → RD956 → KIRSCHNAUMEN → RD956 → RD855 → RD63 → HAUTE-SIERCK

• Et vice-versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise STRADEST TP à Hauconcourt ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de LAUMESFELD, KERLING-LES-SIERCK, KIRSCHNAUMEN, HALSTROFF, SAINT-FRANCOIS-LACROIX, pour information.

METZ, le 29 / 07 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2024 – DPAT / T-115

MODIFICATIF de l'arrêté n° 2024-DPAT/T-063 du 27/05/24

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de
l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -
B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1 M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle
Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 5 MM. les Maires des Communes de : LAUMESFELD, KERLING-LES- SIERCK, KIRSCHNAUMEN,
HALSTROFF, SAINT-FRANCOIS-LACROIX, pour information.
mairie.laumesfeld@wanadoo.fr mairie.kerling@wanadoo.fr
mairie.kirschnaumen@orange.fr commune-de-halstroff@orange.fr lacroix.mairie@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE
DPAT/DRM/SDER/CORD57 + DPAT/DRM/SDIR/SERGT
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY technicien.lorraine@kisio.com
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE contact@citeline.fr
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise STRADEST TP – 6 Rue de Malambas– 57280 HAUCONCOURT
contact@stradest.fr

Chrono SDER

METZ, le 29 / 07 / 2024

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT